



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 5 octobre 2021, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 747

Ce règlement porte sur les branchements aux réseaux d'égout et d'aqueduc municipaux.

Une copie du règlement est disponible à la mairie, située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/>.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 12 octobre 2021

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Secrétaire-trésorier adjoint